

297 Accidents	↗ *	▼ * Évolution France
28 Tués	↗ *	
359 Blessés	↗ *	

Les années 2020 et 2021 ne figurent pas dans ce baromètre en raison des restrictions de déplacements liées à la crise sanitaire.

* Tendances mensuelles au niveau national et dans la région Grand Est par rapport à la moyenne des mois correspondants en 2018, 2019, 2022, 2023 et 2024.

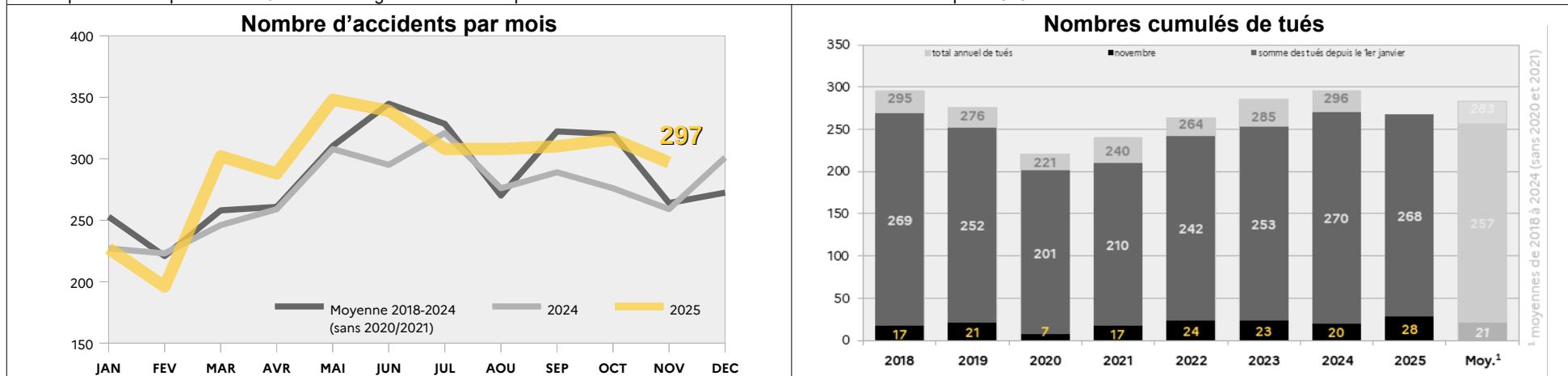
Baromètre de l'accidentalité Novembre 2025

Données provisoires du 10/12/2025

Source : ONISR - séries labellisées. Données relatives aux accidents corporels enregistrées par les forces de l'ordre. Les données 2017 à 2024 sont définitives. Les données 2025 sont provisoires. Les moyennes 2022-2024 sont arrondies à l'unité. Le calcul d'évolution est calculé sur les données non arrondies.

	Novembre						Cumul depuis le 1er janvier						Cumul sur les 12 derniers mois											
	2025	2024	Moy 2022-2024	2025-2024 écart	2025-2024 %	2025(Moy 2022-2024) écart	2025(Moy 2022-2024) %	2025	2024	Moy 2022-2024	2025-2024 écart	2025-2024 %	2025(Moy 2022-2024) écart	2025(Moy 2022-2024) %	Déc 2024 à Nov 2025	Déc 2023 à Nov 2024	Moy 2022-2024	2025-2024 écart	2025-2024 %	2025(Moy 2022-2024) écart	2025(Moy 2022-2024) %			
Accidents	297	259	259	38	15%	38	15%	3 239	2 979	3 073	260	9%	166	5%	3 540	3 227	3 337	313	10%	203	6%			
Tués	28	20	22	8	40%	6	25%	268	270	255	-2	-1%	13	5%	294	302	282	-8	-3%	12	4%			
Blessés	359	333	311	26	8%	48	15%	4 026	3 679	3 785	347	9%	241	6%	4 430	3 967	4 116	463	12%	314	8%			

En novembre 2025, tous les indicateurs de l'accidentalité dans le Grand Est étaient en hausse par rapport à la moyenne des mois de novembre de 2022 à 2024 comme par rapport à la moyenne plus étendue de 2018 à 2024 (sans les années covid 2020 et 2021). Cette tendance tranche avec les baisses enregistrées au niveau national (-5% d'accidents, -2% de tués et -4% de blessés). Dans la région, 38 accidents supplémentaires ont été dénombrés par rapport à la moyenne et par rapport à novembre 2024, représentant une hausse de +15%. Un niveau de hausse similaire du nombre de blessés (+15%) a été parallèlement enregistré par rapport au nombre moyen de blessés des mois de novembre entre 2018 et 2024. La mortalité du mois de novembre 2025 a augmenté de manière encore plus marquée (+25%) par rapport à la moyenne et +40% en comparaison avec novembre 2024. Les 28 morts recensés portent le nombre cumulé de tués depuis le début de l'année à 268, moins qu'à la même période en 2024 mais il s'agit de la troisième plus haute valeur de la mortalité au mois de novembre depuis 2018.



Victimes (tuées ou blessées)	Novembre					Cumul depuis le 1er janvier					Cumul sur les 12 derniers mois				
	2025	2024	Moy 2022- 2024	2025-2024 écart	2025-(Moy 2022-2024) écart	2025	2024	Moy 2022- 2024	2025-2024 écart	2025-(Moy 2022-2024) écart	2025	2024	Moy 2022- 2024	2025- 2024 écart	2025-(Moy 2022-2024) écart
Piétons	71	66	66	5	5	549	539	558	10	-9	637	591	628	46	9
EDPm	21	13	12	8	9	239	176	164	63	75	258	187	176	71	82
Cyclistes	20	16	25	4	-5	403	334	367	69	36	429	355	389	74	40
2RM	42	46	40	-4	2	701	743	763	-42	-62	732	770	791	-38	-59
Automobilistes	209	187	167	22	42	2103	1 881	1 907	222	196	2 337	2 066	2 101	271	236
Usagers de VU	10	11	12	-1	-2	147	153	149	-6	-2	165	167	167	-2	-2
Usagers de PL	1	5	6	-4	-5	27	39	40	-12	-13	30	41	43	-11	-13
Autres	12	9	5	3	7	121	83	93	38	28	132	91	102	41	30
0-17 ans	46	38	42	8	4	616	550	580	66	36	683	585	625	98	58
18-24 ans	85	79	74	6	11	903	810	818	93	85	986	888	894	98	92
25-64 ans	195	178	170	17	25	2207	2 046	2 131	161	76	2 425	2 203	2 316	222	109
65 ans et plus	60	58	48	2	12	565	543	511	22	54	627	593	563	34	64
En agglomération	212	218	203	-6	9	2442	2 272	2 338	170	104	2 679	2 454	2 540	225	139
Hors agglo.	152	113	113	39	39	1597	1 392	1 433	205	164	1 735	1 498	1 547	237	188
Sur autoroutes	18	22	18	-4	0	237	285	269	-48	-32	292	317	311	-25	-19
Ensemble	387	353	334	34	53	4294	3 949	4 040	345	254	4 724	4 269	4 398	455	326

⚠ En cas d'absence d'information sur l'âge, le mode de déplacement ou le milieu d'une personne, la victime est uniquement comptabilisée sur la ligne « ensemble ». Les usagers d'engins de déplacement personnel sans moteur sont comptabilisés avec les piétons. Jusqu'en 2018, les EDP motorisés étaient enregistrés dans la rubrique « autres » et ne font l'objet d'un traitement spécifique que depuis 2019. Les chiffres concernant ce mode de déplacement dont la banalisation de l'usage est relativement récente, sont plus fiables depuis 2022

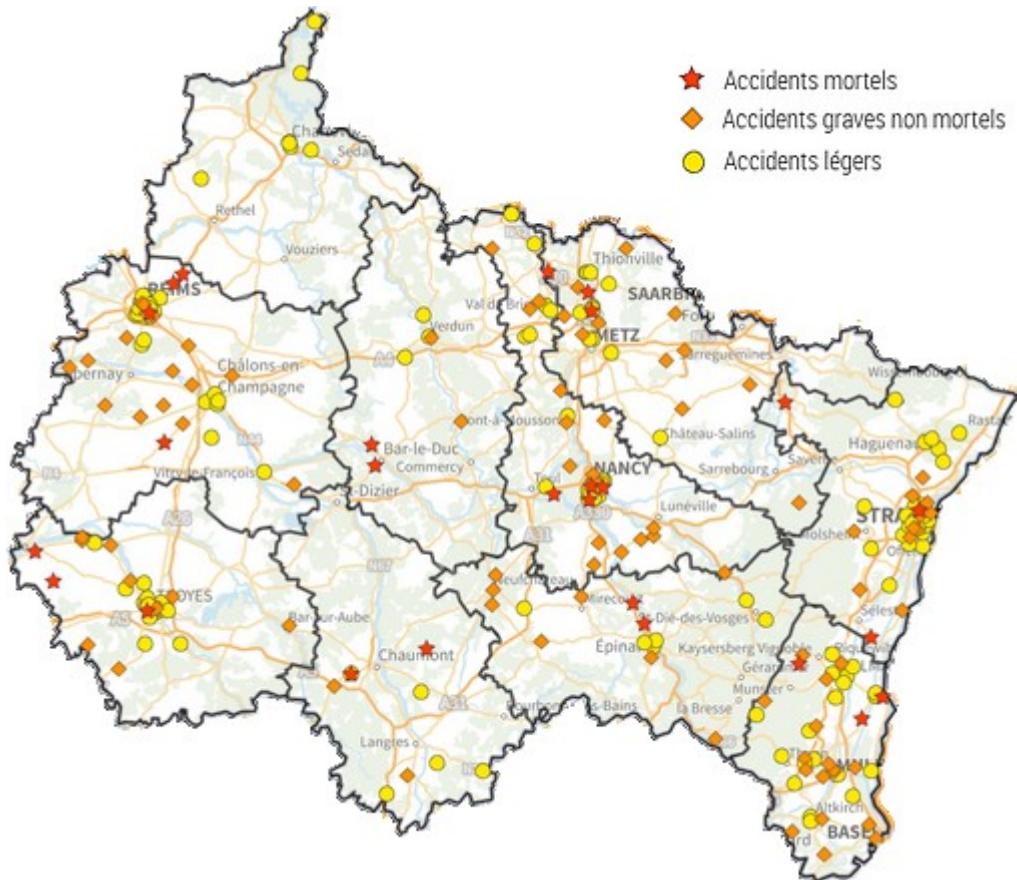
Le **nombre le plus important de tués ou de blessés sur la route** se retrouve très majoritairement parmi les usagers à bord de véhicules de tourisme. Dans la région Grand Est, **209 usagers** de ce mode de déplacement ont été recensés parmi les victimes en novembre 2025. Ce chiffre est relativement élevé, puisqu'il dépasse de 22 le nombre de victimes enregistrées pour ce type d'usagers en novembre 2024, et de 42 par rapport à la moyenne observée pour les mois de novembre au cours des trois années précédentes. La deuxième catégorie d'usagers connaissant une hausse marquée du nombre de victimes est celle des utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés. Le développement de cette nouvelle pratique de déplacement aurait également pu expliquer cette hausse, mais avec 21 victimes en novembre 2025, celle-ci apparaît quasi identique à celle de novembre 2024 comme par rapport aux mois de novembre de la période 2022-2024. Le nombre de piétons, victimes d'accidents, augmente également par rapport à ces deux périodes de référence. Les usagers circulant en deux-roues motorisés, comme ceux à vélo, sont en revanche demeurés à des niveaux proches de leurs valeurs moyennes.

Toutes les tranches d'âges sont par ailleurs concernées par la hausse du nombre de victimes en ce mois de novembre. Par rapport à la moyenne 2022-2024, environ +15% de victimes supplémentaires ont été recensées pour la tranche 18-24 ans et pour la tranche 25-64 ans. La hausse du nombre de victimes chez les plus de 65 ans atteint par ailleurs +25%, mais pour cette catégorie, l'augmentation par rapport à novembre 2024 reste plus modérée (+2 victimes)

Enfin, l'accroissement du nombre de victimes selon le réseau de circulation est moins généralisé. Il se concentre principalement sur une augmentation des victimes hors agglomération et hors autoroutes (+35%).

L'accidentalité du mois de novembre dans les départements

Carte de localisation des accidents



	novembre 2025			Moyennes 2018-2024 sans 2020 et 2021		
	accidents	tués	blessés	accidents	tués	blessés
08 - Ardennes	8	0	8	6	1	7
10 - Aube	32	3	34	28	2	32
51 - Marne	62	5	75	46	2	59
52 - Haute-Marne	9	2	12	7	1	9
54 - Meurthe-et-Moselle	51	4	59	48	3	57
55 - Meuse	6	2	8	9	1	11
57 - Moselle	26	3	35	26	3	32
67 - Bas-Rhin	50	3	58	55	3	64
68 - Haut-Rhin	38	4	48	28	2	34
88 - Vosges	15	2	22	13	2	15
Total région Grand Est	297	28	359	264	21	320

La tendance de l'accidentalité de novembre 2025 a clairement été mauvaise.

Quelques départements font exception comme le Bas-Rhin avec une mortalité stable de 3 tués et des nombres d'accidents et de blessés en baisse de -8% et -10%. Autre exception, la Meuse avec 3 accidents et 3 blessés de moins par rapport à la moyenne des mois de novembre de 2018 à 2024, même si ce département enregistre parallèlement un tué supplémentaire.

A part en Moselle où le nombre d'accidents et de tués reste stable (mais avec +3 blessés), dans les autres départements du Grand Est, les chiffres de l'accidentalité sont en hausse parfois assez forte. Dans la Marne par exemple, +16 accidents, +16 blessés et +3 tués par rapport à la moyenne ont été recensés. Le Haut-Rhin a également connu une accidentalité marquée, avec +10 accidents, +14 blessés mais aussi +2 tués supplémentaires.

Il faut cependant noter que la limite entre la stabilité et la hausse est ténue. Deux accidents de plus ont été comptabilisés dans les Ardennes occasionnant +1 blessé supplémentaire mais aussi un décès de moins (aucun tué en novembre). Les chiffres de ce département sont à un niveau si réduit qu'il reste difficile d'en extraire des tendances de fond.

Au niveau régional novembre 2025 aura été marqué par une hausse de +33 accidents, +39 blessés et +7 tués.

LES ACTUALITÉS

DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



La coordination sécurité routière du Haut-Rhin primée à Paris

Le prix IdéeSR met en lumière, chaque année depuis 2018, les actions précieuses de prévention déployées dans les territoires par les agents des préfectures et services déconcentrés agissant en matière d'éducation et de sécurité routières, les unités spécialisées des forces de l'ordre et les services de secours. Le **26 novembre**, 4 coordinations sécurité routière et un service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ont ainsi été récompensés lors d'une cérémonie organisée à Paris.

La coordination sécurité routière de la préfecture du Haut-Rhin est à l'initiative d'une série de films courts, intitulée « **La route c'est pas du cinéma** ». En cinq épisodes de deux minutes, des lycéens de 1ère option cinéma du **lycée Kirschleger de Munster (68)**, accompagnés par leurs professeurs et une comédienne de Mulhouse, ont travaillé sur le récit d'accidents vus à travers plusieurs regards.

Lire l'article complet sur le site securite-routiere.gouv.fr | Regarder le court-métrage

Lutte contre la fraude à l'immatriculation des véhicules

Par arrêté du **21 novembre 2025**, a été créée une **nouvelle plaque d'immatriculation** spécifique de couleur **rose**, facilement identifiable dans la circulation. Elle sera apposée sur les véhicules faisant l'objet d'une immatriculation provisoire en WW ou en W garage, afin de faciliter leur contrôle par les forces de l'ordre dans le flux de circulation. L'**immatriculation provisoire** concerne notamment les véhicules neufs avant immatriculation définitive, les véhicules immatriculés à l'étranger, en attente d'une immatriculation française, ou encore les véhicules des professionnels faisant l'objet d'essais sur route. Ce nouveau format de plaque d'immatriculation provisoire comporte la date de fin de validité du certificat provisoire d'immatriculation permettant ainsi de détecter aisément les véhicules dont le certificat WW a expiré. Les conditions de circulation des véhicules immatriculés à titre provisoire n'évoluent pas au travers de ce changement de format. Cette action de lutte contre la fraude, issue de travaux menés au sein de la délégation à la sécurité routière en lien avec ses partenaires, entrera en vigueur à compter **dès le début de l'année 2026**.

les plaques provisoires
d'immatriculation
changent de couleur!



L'arrêté sur Légifrance | développer l'information sur le site de la DSR



© DSR | MININT/DICOM | DSR

Les équipements hivernaux

Entre le **1er novembre** et le **31 mars**, il est **obligatoire** d'équiper son véhicule en **pneus hiver** ou de détenir des **chaînes ou chaussettes à neige**, dans certaines communes des massifs montagneux (Alpes, Corse, Massif central, massif jurassien, Pyrénées, massif vosgien). Des communes de 34 départements sont ainsi soumises à l'obligation dont environ **500 communes dans le Grand Est**. L'objectif de cette réglementation est de renforcer la sécurité des usagers en réduisant les risques spécifiques liés à la conduite sur routes enneigées ou verglacées. Il s'agit aussi d'éviter les situations de blocage en région montagneuse, quand des véhicules non équipés se retrouvent en travers de voies, dans l'incapacité de se dégager, immobilisant tout un axe de circulation. Tous les véhicules à quatre roues et plus, sont concernés par cette évolution réglementaire : véhicules légers, utilitaires, bus et poids-lourds. En cas d'absence de neige ou de verglas, les dispositifs amovibles – chaînes ou chaussettes à neige – sont conservés à bord du véhicule.

Réviser la réglementation